

Lyon, le 12 Mars 1850.

168

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vous êtes averti que, par suite de la réunion des Veilleurs aux Hospitaliers, il y aura dans l'église de St-Paul, à huit heures précises, une Messe pour notre Société, le Dimanche 17 Mars, afin d'obtenir, par l'intercession de St-Joseph, l'un des Patrons de nos OEuvres, la grâce d'une bonne mort soit pour nous-mêmes, soit pour les malades dont les soins nous sont maintenant confiés.

On peut gagner à cette Messe une indulgence plénière en communiant et en remplissant les autres conditions ordinaires.

Le soir il n'y aura pas d'assemblée.

*Le Secrétaire de l'Association,*

J.-F. GRÉGOIRE.





Lyon, le 12 Mars 1850.

Monsieur et cher confrère,

Monsieur

Vous êtes averti que par suite de la réunion des Veilleuses  
aux Hospitaliers, il y aura dans l'église de St-Paul, à huit  
heures précises, une Messe pour notre Société, le Dimanche  
17 Mars, afin d'obtenir, par l'intercession de St-Joseph, l'un  
des Patrons de nos Oeuvres, la grâce d'une bonne mort, sei  
pour nous-mêmes, soit pour les malades dont les soins nous  
sont maintenant confiés.



On peut gagner à cette Messe une indulgence plénière en  
communiant et en remplissant les autres conditions ordi-  
naires.

Je sois il y aura pas d'assemblée.

Le Secrétaire de l'Association,

J.-F. GRÉGOIRE.



Monsieur

Cher Monsieur

M. de la Roche



à Paris



de l'Association,

J. P. GREGOIRE



Monsieur  
Monsieur Charnier Père  
Rue Plac. St. Laurent N° 4.  
à Lyon.

